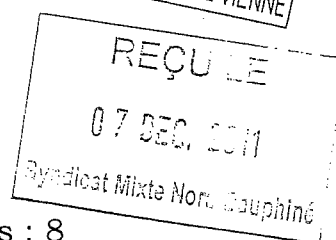
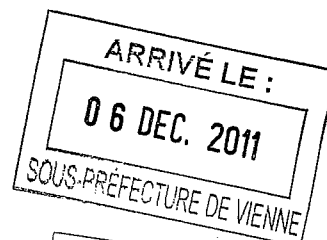


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 30 novembre 2011
Le bureau dûment convoqué le 18 novembre 2011
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur LEVY, vice-président



Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

PRESENTS :

Monsieur LEVY Henri
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David
Monsieur QUEMIN André

EXCUSES :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LAVERGNE Louis

Il est exposé :

Dans le cadre du développement de la collecte sélective en porte à porte, le SMND a lancé une consultation pour la prise en charge des déchets d'emballages ménagers et journaux magazines collectés sur les communes d'Heyrieux et La Verpillière.

Ce marché n'est pas alloti. Il ne prévoit ni variante, ni option.

Le présent marché est passé pour une durée de 1 an soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

L'analyse des offres a été réalisée par les services techniques.

La Commission s'est réunie le 23 novembre 2011 à 14h00. La Commission a validé le rapport d'analyse et a attribué le marché à la société PAPREC RESEAU – 39 rue de Courcelles –75008 PARIS – pour un montant estimatif des prestations de tri, conditionnement et transfert de 52 400.00 € HT et des prestations de caractérisations de 1 584 € soit un total estimatif de 53 984 € HT.

Le bureau a adopté à l'unanimité la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 1^{er} décembre 2011

Le Président

M. NIVON Par délégation

Henri LEVY

Vice-Président

